

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire
Nombre de présents : 27
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n°2018-058

**OPERATION DE RESORPTION
DE L'HABITAT INSALUBRE
« MULTI-SITES »**

**PROLONGATION DE LA MISSION
DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE
ET SOCIALE POUR LA PERIODE
2018-2020**

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal
a été faite le 23 avril 2018 et affichée le
23 avril 2018.

- le compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
le : 11 MAI 2018

LE MAIRE

Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU JEUDI 3 MAI 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le jeudi trois mai, le
Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie,
après convocation légale sous la présidence de M. Olivier
Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : M. Sergio Erapa, 11^{ème} adjoint.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire,
Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé
2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye
5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint,
Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude
Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint,
M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor,
M. Jean-Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard
Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar,
Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona,
Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana, Mme Bibi-
Fatima Anli, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna
Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte,
Mme Firose Gador, , Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Cala M'Rhéhourri
7^{ème} adjointe (par Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe),
M. Ludovic Latra (par M. Jean-Paul Babef), Mme Karine
Mounien (par Mme Bibi Fatima Anli), Mme Catherine
Gossard (par Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe),
M. Wilfrid Cerveaux (par Mme Jasmine Béton
4^{ème} adjointe), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick
Le Toullec 8^{ème} adjointe), Mme Mikaëla Latra (par M.
Sergio Erapa 11^{ème} adjoint).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Danila Bègue à
17h12, Mme Sabine Le Toullec à 17h12, Mme Mémouna
Patel à 17h12, Mme Bibi Fatima Anli à 17h19.

Départ (s) en cours de séance : Mme Valérie Auber à
17h12.

Absent (s) : Mme Karine Infante, M. Hary Auber,
M. Patrice Payet, M. Patrick Jardinot.

.....
.....

Affaire n°2018-058

**OPERATION DE RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE « MULTI-SITES»
PROLONGATION DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE ET
SOCIALE POUR LA PERIODE 2018-2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la convention publique d'aménagement signée entre la ville et la SIDR en date du 31 janvier 2002 encadrant l'opération RHI « Multi-sites » du Programme de Renouvellement Urbain (PRU),

Vu l'approbation du dossier de création de la ZAC RHI « Multi-sites » par délibération du conseil municipal du 08 janvier 2009,

Vu l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC RHI « Multi-sites » par délibération du conseil municipal du 14 mai 2009,

Vu la délibération n°2015-088 du 04 août 2015 par laquelle le conseil municipal a approuvé la prorogation de la mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) de la RHI « Multi-Sites »,

Vu l'arrêté SHLS RHI n°15-0012 et la convention d'objectifs MOUS 2015-2018,

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires Générales », « Aménagement, Travaux, Environnement » et « Politique Educative Scolaire et Associative » en date du 19 avril 2018,

Vu le rapport présenté en séance du 3 mai 2018 relatif à la prolongation de la mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) de la RHI « Multi-Sites »,

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la prolongation de la mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) de la RHI « Multi-Sites » pour 24 mois supplémentaires pour un montant global de 42 270,00 euros HT, soit 45 862,95 euros TTC ;

Article 2 : d'approuver son plan de financement et le montant de la participation communale à hauteur de 24 727,95 euros TTC ;

Envoyé en préfecture le 17/05/2018

Reçu en préfecture le 17/05/2018

Affiché le 17/05/2018

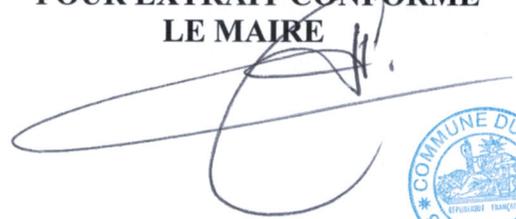
SLOW

ID : 974-219740073-20180503-DL_030518_058-DE

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à demander une subvention de 21 135,00 euros HT à l'Etat avec versement direct à la SIDR ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer la « convention d'objectifs MOUS RHI Multi-Sites 2018-2020 » et tout autre acte se rapportant à cette affaire.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 17/05/2018

Reçu en préfecture le 17/05/2018

Affiché le 17/05/2018

SLOW

ID : 974-219740073-20180503-DL_030518_058-DE

OLIVIER BOUAFIA